



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

restaurants

Question écrite n° 7189

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la méconnaissance par les consommateurs du titre de « maître restaurateur ». Mis en place en mai 2007 et délivré par l'État, ce label permet de mettre en valeur un savoir-faire et les bonnes pratiques des restaurateurs qui en bénéficient. Actuellement, 1 500 professionnels le détiennent en France, sur 80 000. Toutefois, il est constaté une réelle méconnaissance de ce titre par les consommateurs, alors qu'il est garant d'un service de qualité : relation clients, aménagements intérieurs des locaux, hygiène, sécurité et propreté... Le patrimoine gastronomique attire chaque année des millions d'étrangers à venir visiter la France. Il est indispensable qu'ils bénéficient, tout comme les Français, d'une information précise et visible, qui pourrait permettre d'accentuer le potentiel touristique du pays. Il lui demande donc quels moyens il compte mettre en place pour mettre davantage en valeur ces restaurateurs.

Texte de la réponse

La ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, a installé le 27 mars 2013 le comité de filière pour la restauration. L'un des axes de travail de ce comité est la valorisation de la qualité et la transparence vis-à-vis des consommateurs ; à ce titre, une réflexion spécifique sera conduite d'ici l'été 2013 concernant les évolutions nécessaires du titre de maître-restaurateur. Pour pouvoir développer le titre de maître-restaurateur, il est effectivement essentiel de le rendre plus lisible auprès de la clientèle et de moderniser son cahier des charges, tout en maintenant l'exigence de qualité inhérente au titre. Le développement du titre de maître-restaurateur a été renforcé grâce à la reconduction pour 2013 du crédit d'impôt qui lui est attaché. La modernisation du titre de maître-restaurateur permettra également de lui donner le nouveau souffle qu'il mérite et d'en assurer une plus large diffusion auprès du public et des restaurateurs.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7189

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5663

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4721